

## **Motion 1614**

### **pour une adaptation des institutions régionales franco-genevoises aux exigences nouvelles de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de la libre circulation des personnes**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'augmentation substantielle du nombre des frontaliers venant travailler à Genève depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004, date de l'entrée en vigueur de la seconde phase des accords bilatéraux Suisse/UE en matière de libre circulation;
- l'explosion correspondante du nombre de déplacements individuels en voiture;
- les engorgements, goulets d'étranglement et bouchons quotidiens matin et soir à chaque entrée du canton de Genève;
- les difficultés en matière d'aménagement du territoire et de logement dans la région franco-valdo-genevoise;
- l'incapacité des institutions actuellement en place d'y répondre;
- l'absence de participation effective des collectivités locales de part et d'autre de la frontière;
- les problèmes d'adaptation de l'offre et de la demande sur le marché de l'emploi;
- les tensions qui se font jour ici et là en matière de déplacement;
- le risque d'une perte de contrôle de l'avenir de la région,

invite le Conseil d'Etat

- à présenter au Grand Conseil un rapport sur les différents modèles de gouvernance partagée pour la région franco-valdo-genevoise afin de répondre au mieux aux enjeux croissants en terme d'aménagement, de transport et d'emploi et de santé ;
- à élargir au maximum les potentialités des organismes transfrontaliers, dans le cadre des compétences qui sont les leurs, conformément à l'Accord de Karlsruhe, notamment le Conseil régional franco-genevois.